

**PROCEDURE DE PARTICIPATION DU PUBLIC  
PAR VOIE ELECTRONIQUE**

***PC 04418424T0083 et PC 04418424T0084  
Parking en élévation équipé de panneaux photovoltaïques  
Projet sis place des 8 et 11mai 1945***

**SYNTHESE DES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS**





I Préambule .....	4
II Déroulement de la participation du public par voie électronique .....	5
a) Contenu du dossier soumis à participation du public .....	5
b) Modalités et mise en œuvre de la participation du public par voie électronique .....	5
III Bilan de la participation .....	10
a) La consultation et le téléchargement du dossier .....	10
b) Remarques formulées .....	11
c) Bilan des observations .....	23
Iv Conclusion .....	24

## I PREAMBULE

En application, notamment de l'article L.123-19 du Code de l'environnement, issu de l'ordonnance n°2016-1060 du 3 août 2016 « *portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement* », les demandes de permis de construire :

- **PC 04418424T0083**, déposée le 24 avril 2024 par la SONADEV, représentée par Monsieur Franck Le Martinet
  - **et PC 04418424T0084** déposée le 24 avril 2024 par ACTI SUN, représenté par Monsieur Guérin Alexandre,
- ont été soumises à la ***procédure de participation du public par voie électronique***,

Cette procédure concerne les projets qui font l'objet d'une évaluation environnementale et qui sont exemptés d'enquête publique.

Ces deux demandes de permis concernent la ***réalisation d'un parking en élévation avec panneaux photovoltaïques, place des 8 et 11 mai 1945***, sur la commune de Saint-Nazaire,

A l'issue de la participation du public, la mairie de Saint-Nazaire rend public, par voie électronique, le bilan de la mise à disposition comprenant :

- La synthèse des observations et propositions du public avec, le cas échéant, l'indication de celles dont il a été tenu compte ;
- Les conclusions de la Commune sur cette participation.

► Le présent document a pour objet de faire un bilan des observations émises par le public à l'occasion de la mise à disposition des Permis de construire PC 04418424T0083 et PC 04418424T0084.

Il tient lieu de synthèse des observations et propositions du public et précise comment il en est tenu compte dans la poursuite du projet.

## II DEROULEMENT DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

### a) *Contenu du dossier soumis à participation du public*

Le dossier soumis à participation consultable sur le site dédié :

<https://www.registre-numerique.fr/ppve-villesaintnazaire> et rendu également accessible à partir du site Internet de la Ville de Saint-Nazaire à l'adresse <https://www.saintnazaire.fr/infos-et-demarches/urbanisme/autorisations/> comprend notamment :

- La note d'information sur le contexte juridique et administratif de la participation du public,
- L'étude d'impact et son résumé non technique,
- La note de présentation synthétique du projet
- L'avis de l'Autorité Environnementale sur l'étude d'impact,
- Le mémoire en réponse à l'Avis de l'Autorité Environnementale,
- Les deux dossiers de demande de Permis de Construire : PC 04418424T0083 et PC 04418424T0084,
- Les avis des services consultés

### b) *Modalités et mise en œuvre de la participation du public par voie électronique*

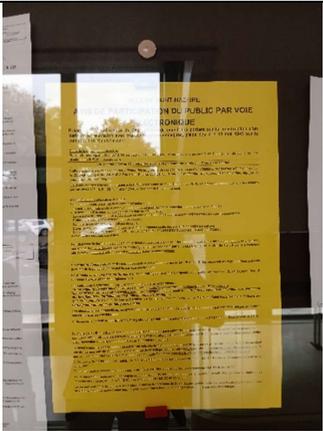
La Ville de Saint-Nazaire a été assistée par la société Publilégal pour l'organisation technique et le suivi de la procédure de participation du public par voie électronique.

#### Arrêté

Par arrêté municipal en date du 10 juillet 2024, il a été prescrit l'ouverture d'une procédure de participation du public par voie électronique pour le dossier d'étude d'impact des demandes de permis de construire n° PC 04418424T0083 et PC 04418424T0084, relatives au projet de construction d'un parking en élévation avec panneaux photovoltaïques situé place des 8 et 11 mai 1945.

#### Avis d'ouverture de la procédure ;

- l'affichage de l'avis d'ouverture de la procédure au format A2, **sur le terrain (6 points d'affichage à proximité du projet) et à l'Hôtel de Ville** a eu lieu à partir du 16 juillet 2024.

			
<p>Rue Albert de Mun</p>	<p>Place du Marché</p>	<p>Halles</p>	<p>Hôtel de ville</p>
			
<p>Paquebot</p>	<p>Place des 8 et 11 mai 1945</p>	<p>Rue de la Paix</p>	

- la publication de l'avis d'ouverture de la procédure sur le site internet de la Ville de Saint Nazaire a eu lieu également le 16 juillet 2024.

Ville de  
**Saint-Nazaire**

---

## En ce moment



🕒 16 juillet 2024

**Parking en  
élévation.  
Participation du  
public**



## Déroulement de la procédure

### **Du 1<sup>er</sup> août au 15 septembre 2024 inclus :**

- mise à disposition du dossier et ouverture d'un registre électronique, sur le site suivant : <https://www.registre-numerique.fr/ppve-villesaintnazaire> et rendu également accessible à partir du site Internet de la Ville de Saint-Nazaire à l'adresse <https://www.saintnazaire.fr/infos-et-demarches/urbanisme/autorisations/>

L'adresse Internet figurait sur tous les supports d'information susnommés (affiches, site internet, presse).

- mise à disposition du public d'un dossier en version papier dans les locaux de la mairie-Service Urbanisme-place F Blancho.

Les informations relatives aux horaires de mise à disposition ainsi que les coordonnées des personnes auprès desquelles les renseignements pouvaient être obtenus figuraient également sur tous les supports d'information précités.

- le public pouvait par ailleurs adresser ses observations ou questions par voie électronique à l'adresse mail suivante : [urba@saintnazaire.fr](mailto:urba@saintnazaire.fr).

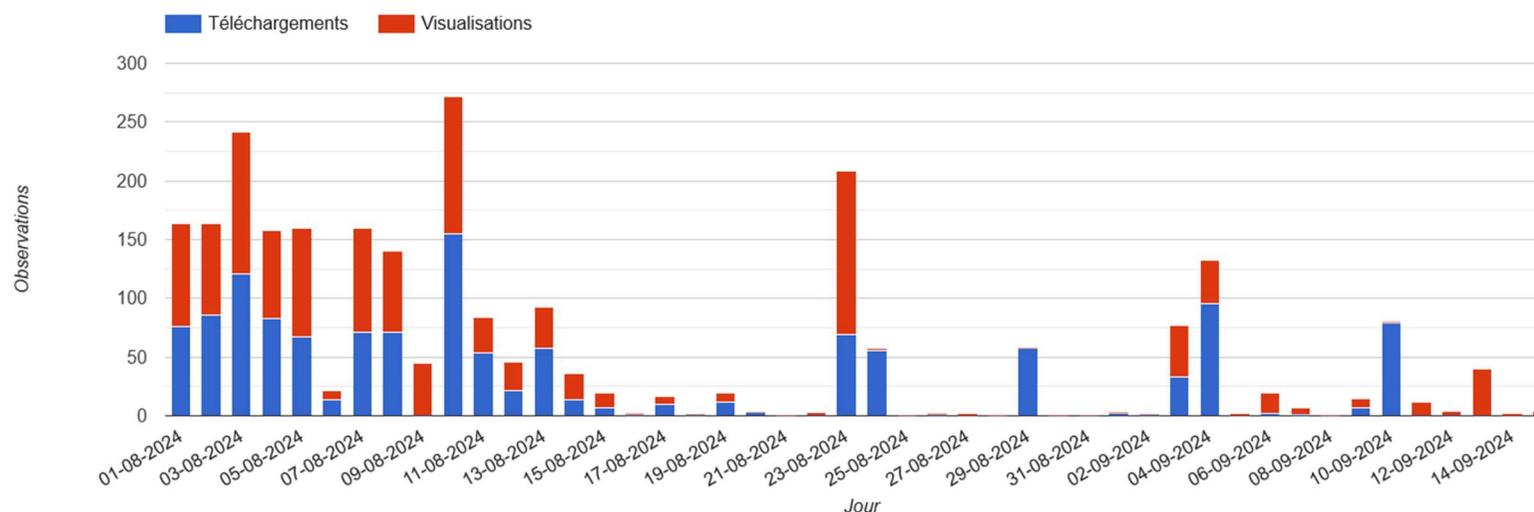
### III BILAN DE LA PARTICIPATION

La mise à disposition du dossier a suscité un relatif intérêt, aux vues du nombre de consultations constatées. En revanche le nombre de remarques émises apparait faible.

#### a) La consultation et le téléchargement du dossier

Les consultations et téléchargements du dossier sur le site internet dédié se répartissent de la manière suivante d'après les statistiques fournies par l'hébergeur du site dédié à la PPVE (Publilégal).

	<b>Nombre</b>
Consultation du dossier (Nombre de visiteurs)	344
Nombre total de téléchargements	1316
Nombre de visualisation de documents	1232



A noter qu'il s'agit de données brutes qui permettent de donner une tendance de la dynamique des consultations et des téléchargements.

### ***b) Remarques formulées***

A la clôture de la PPVE, 21 observations ont été déposées sur le registre électronique. (Aucune observation n'a été mentionnée sur le registre papier mis à disposition du public).

Le traitement des observations permet de les classer comme suit :

- 4 observations « favorable » ;
- 3 observations « favorable avec interrogation » ;
- 7 observations « interrogation » (remarques et questions formulées de manière neutre) ;
- 7 observations « défavorable » ;
- 0 observation « modérée » en raison de son caractère frauduleux.

Les observations formulées par le public peuvent être synthétisées selon les thèmes suivants :

- L'intérêt général du projet
- L'incidence du projet sur le cadre de vie
- Les éléments de programme de l'opération

N°	Nom du déposant	Observation	Réponse du maître d'ouvrage
1	Christine	<p><i>-Les différents niveaux du parking en silo seront ils équipés d'un système de vidéosurveillance ? En effet, bon nombre de personnes travaillant dans les magasins situés à proximité sont de sexe féminin, elles ne doivent courir aucun risque lorsqu'elles récupéreront leur véhicule après la journée de travail d'autant que le parking peut devenir un refuge pour des SDF durant la période hivernale entre autre.</i></p> <p><i>-Qu'est-il prévu en matière de sécurité ? Est-il envisagé sur chaque niveau un bouton d'alerte relié directement au Commissariat, aux Pompiers ? Quel est l'éclairage prévu au pourtour du bâtiment, nombre des lampadaires entre autre ?</i></p>	<p>Des caméras de vidéo-surveillance sont prévues à chaque niveau du parking, chaque espace du parking étant sous-vidéo-surveillance (accès piétons extérieurs et intérieurs, chéneaux d'entrée et de sortie des véhicules, espaces de paiement, allées de circulation des véhicules, espace de stationnement des véhicules, zone 2 roues non motorisées).</p> <p>Les données enregistrées par les caméras seront stockées selon les réglementations en vigueur liées à la vidéo-protection. Il n'est pas prévu de renvoi direct au commissariat ou à la caserne la plus proche</p> <p>L'accès au parking nécessitera de disposer d'un ticket ou d'un dispositif d'abonnement.</p> <p>En soirée, l'entrée et la sortie du parking seront fermées au travers de portails dont l'ouverture sera contrôlée par un système spécifique dont les modalités fonctionnelles ne sont pas déterminées à ce stade.</p>

2	Lepinay Sophie	<p><i>Alors que toutes les villes poussent les voitures vers l'extérieur, Saint Nazaire veut les introduire dans la ville ce qui va à l'encontre du développement des mobilités douces et de l'enjeu climatique. Il serait judicieux d'observer les villes où les rues piétonnes se sont développées au bénéfice des commerçants qui voient un afflux d'habitants revenir dans le centre-ville grâce à l'absence des véhicules</i></p>	<p>St Nazaire assure les fonctions de centralité d'une Agglomération et d'un bassin de vie de près de 180 000 habitants installés dans une géographie multipolaire et distendue à cheval sur l'Estuaire de la Loire et satellisée autour du marais de Grande Brière.</p> <p>Ces fonctions de ville centre concernent les équipements structurants culturels, éducatifs et de formation, de santé ... avec une forte présence en centre-ville ainsi, que l'appareil commercial afférant à ce bassin de vie. St Nazaire doit donc assurer des responsabilités en matière de services aux habitants et de fait assurer l'accessibilité à ces services.</p> <p>Le développement massif des transports en communs depuis 2012 avec la mise en service de la 1<sup>ère</sup> ligne de BHNS et la refonte du réseau contribue à apporter une alternative crédible et attractive à l'usage de l'automobile, garantir les temps de parcours en Centre. A titre d'exemple ce 1<sup>er</sup> projet structurant a attiré de nouveaux publics, actifs, étudiants... 3,436 millions de voyages ont été effectués en 2015 soit 13 800 voyages par jour* pour 8,183 millions sur le réseau, soit 40% de la fréquentation totale du réseau STRAN.</p>
---	-------------------	--	---

			<p>Le PDU adopté en février 2020 est la feuille de route mobilité de l'agglomération ; il prévoit une diminution de l'usage de la voiture avec un développement de la marche à pied (20 =&gt; 22% de part modale), du vélo (2% =&gt; 6% de part modale), et du transport public (6% =&gt; 8% de part modale) avec tout particulièrement le projet héliYcePlus qui permettra d'irriguer la ville centre et l'agglomération avec 2 nouvelles lignes de bus et de vélos à hauts niveaux de service – d'ici fin 2025 La délibération cadre mobilité est la déclinaison sur la Ville de St Nazaire du PDU pour décarboner les mobilités</p> <p>Le développement de la location de vélos longue durée atteint aujourd'hui plus de 4000 vélos en service plaçant la Ville de St Nazaire au rang 1 des villes françaises dans ce domaine.</p> <p>L'ensemble de l'offre de mobilités de l'agglomération bénéficie par ailleurs d'une tarification solidaire rendant l'accès à tous et aux plus fragiles aux transports publics</p> <p>Néanmoins, du fait de la configuration de la ville et de l'agglomération la part modale de la voiture ne sera pas supprimée ou drastiquement réduite dans un pas de temps qui permettrait aujourd'hui de supprimer les capacités de stationnements en rives du centre-ville. Comme indiqué dans le mémoire en réponse à la MRAE, la création de ce parking de 340 places permet de répondre pour les années à venir, d'accompagner les évolutions attendues et souhaitées des mobilités en offrant la possibilité de poursuivre les mutations de la ville vers des espaces publics plus apaisés plus respirants plus verts faisant plus de place aux piétons et aux modes doux tout en maintenant une offre crédible de stationnements de proximité nécessaire au bon fonctionnement du centre-ville. Enfin, il convient de préciser que l'avenue De Mun est reconfigurée pour insérer deux pistes cyclables en lieu et place de stationnements.</p>
3	Moyon Jean Paul	<i>Ce projet est tout à fait dans la bonne logique du système de consommation à outrance qui rend le pays toujours plus dépendant du pétrole... Au début des années 1970 Paul Ehrlich enseignant universitaire aux U.S.A. publie un livre : "la bombe "P" comme population" {...}. Ce qu'il faut remarquer dans les deux cas, c'est la fuite en avant malsaine pour l'avenir à moins d'être vigilant sur la qualité de la vie.</i>	La remarque n'appelle pas de réponse du maître d'ouvrage
4	Quilici Monique	<i>La place de mai 45 est actuellement un parking avec des arbres de plusieurs sortes ... ! Si j'ai bien compris elle deviendra un silo de places pour garer les voitures. Droit d'entrée pour se garer. Mais que deviennent les arbres ?!..., coupés..., pourquoi pas les déplacer avec une machine spéciale et les replanter tt près car l'arbre est gd actif pour nous rendre de</i>	L'étude d'impact précise que les arbres en bon état phytosanitaire seront bien transplantés. Les lieux de transplantation sont identifiés (futur parc urbain de Moulin du Pé).

		<p><i>bons éléments en absorbant un peu de pollution ! ... j'espère qu'ils ne seront pas traités de "malade" pour les supprimer. Ce sont des travaux, encore, qui seront consécutifs et après la fin de ceux du parking "marché". Pourquoi les matins de marché, le stationnement ne serait-il pas gratuit justement pour favoriser les commerçants du marché couvert des halles centrales ?!</i></p>	<p>Ce sujet a d'ailleurs été précisé dans la réponse du maître d'ouvrage aux remarques de la MRAE en pages 11 et 12.</p> <p>La ville de Saint Nazaire a fait procéder, auprès des entreprises qui réalisent les aménagements d'espaces publics, à la replanification des travaux sur la partie Est de Albert de Mun afin de compacter cette phase et la terminer avant la fin de l'année 2025 de manière à limiter très fortement la concomitance des chantiers dans ce secteur.</p> <p>Les « bases vies » ont été également contraintes au plus juste pour restituer des capacités de stationnements. Les mesures d'accélération ont permis notamment de mettre en service en avance de phase le stationnement « place du marché ». Les travaux du parking ne démarreront qu'après la période des fêtes de fin d'année 2024 et la Ville, en lien avec la STRAN et l'agglomération, réfléchit à des solutions de mobilités et / ou de stationnements transitoires pour alléger la pression sur le stationnement.</p>
5	Boueilh François	<p><i>Ce projet, s'il permet de végétaliser une partie de Saint-Nazaire, n'était pas indispensable. Au lieu d'un parking gratuit et très utilisé, notamment les jours de marché, nous allons avoir une structure payante qui va pénaliser aussi les propriétaires de petites maisons avec jardins, sans parler des nuisances liées aux travaux et de l'abattage des arbres actuels.</i></p>	<p>La stratégie de mobilité (annexe 7 de l'étude d'impact à partir de la page 319) développe dans son axe n°2 l'enjeu de mettre la voiture à sa bonne place sur l'espace public par l'évolution de la politique de stationnement en indiquant que le stationnement reste, avec le plan de circulation, un levier majeur d'évolution des mobilités. La localisation et le caractère payant du parking sont une des déclinaisons de cette stratégie qui repose notamment sur une gestion homogène du stationnement réglementé dans un périmètre cohérent. Ces éléments sont redéveloppés dans le chapitre 8.1 de l'étude d'impact page 290.</p> <p>Les nuisances de chantier sont inévitables pendant l'année 2025. Un référent chantier (comme indiqué page 292 chapitre 9.1 de l'étude d'impact) sera désigné pour être le relai des difficultés rencontrées et assurer en temps réel auprès des équipes de construction, les adaptations, les mesures de gestion, de limitation des nuisances autant que possible. Ce référent sera identifiable par tout à chacun et ses coordonnées diffusées aux riverains et personnes concernées.</p> <p>Comme indiqué en réponse à la remarque n°4, les arbres en bon état phytosanitaire seront transplantés.</p>

6	Seb	<p><i>Franchement, on a déjà assez de béton dans cette ville. Un parking aérien va juste enlaidir le quartier. On a besoin de plus d'espaces verts, pas d'un autre monstre en béton qui va détruire le charme de notre centre-ville. Pensez un peu aux gens, pas seulement aux voitures.</i></p>	<p>Le parking en élévation est créé en compensation de places supprimées dans le centre ville pour permettre l'aménagement d'espaces verts. Le parking inclus par ailleurs des espaces végétalisés le long de ses façades, ces espaces ont également une fonction de régulation des eaux pluviales.</p> <p>Les aménagements extérieurs sont décrits à partir de la page 244 de l'étude d'impact (chapitre 5.4.5).</p>
7	Catherine	<p><i>En tant que résidente depuis plus de 40 ans, je suis attristée de voir la direction que prend notre ville. Ce parking aérien va gâcher le cachet historique du quartier. Il faut protéger notre patrimoine architectural et non le sacrifier pour des projets déshumanisants.</i></p>	<p>Le parking est construit dans un cœur d'îlot relativement clos, l'ouvrage demeure peu visible. Par ailleurs, un travail fin de détail architectural a été réalisé ainsi qu'un travail de végétalisation.</p>
8	Sandra	<p><i>Je suis mère de deux enfants et je suis très inquiète pour leur sécurité. Un parking aérien va amener plus de voitures, plus de pollution, et surtout plus de dangers pour nos enfants. Nos rues doivent rester des lieux sûrs pour les familles, pas des autoroutes urbaines.</i></p>	<p>Le nombre de places de stationnement créées dans le parking vient en compensation de celles supprimées dans le cadre de Ville Jardin. Il n'y a donc pas d'apports de véhicules supplémentaires.</p> <p>Par ailleurs, la réduction du nombre de stationnement aériens sur voirie au bénéfice de larges trottoirs de pistes cyclable et de vastes espaces plantés... ainsi que la création d'un square de quartier équipé de jeux pour les enfants en bas âge ont vocation à rendre le centre-ville plus apaisé plus confortable plus attractif et plus sécurisé pour les usagers piétons et en particuliers les enfants.</p> <p>Le futur stationnement du 8 et 11 mai se situe en cœur d'îlot à la frange Est du Centre Ville avec un accès direct depuis les voies primaires d'irrigation depuis le Sud Ouest de la Ville que sont les Rues Victor Hugo et Baptiste Lechat.</p> <p>C'est donc un choix stratégique de localisation qui vise notamment à limiter la pénétration des voitures vers le centre ville.</p>

9	Théo	<p><i>Il y a vraiment des gens qui ont été payés par nos impôts pour pondre un projet pareil ? La ville manque cruellement de verdure, ça serait trop dur de faire un parking souterrain, et un espace vert au-dessus ?? Les priorités des politiques déconnectés de la vraie vie sont un mystère pour tous les habitants</i></p>	<p>Comme indiqué dans le dossier d'étude d'impact (page 290 chapitre 8), la question du parking sous-terrain a été analysée mais non retenue pour des raisons techniques (nappe phréatique à faible profondeur, présence de constructions proches rendant techniquement complexes la réalisation de terrassements profonds etc...).</p> <p>Des espaces de plantation sont prévus dans le projet et présentés à partir de la page 244 de l'étude d'impact (chapitre 5.4.5).</p>
10	B.	<p><i>Au lieu de construire un parking en surface, pourquoi ne pas opter pour un parking souterrain et transformer la surface en un joli parc végétalisé ? Ce parc, en connexion avec le parc Du Marché, serait un super espace de détente et de loisirs pour les habitants. En plus, il aiderait à préserver la biodiversité et à améliorer l'air. C'est une manière de rendre le quartier plus agréable tout en évitant les nuisances d'un parking en surface.</i></p>	<p>Comme indiqué dans le dossier d'étude d'impact (page 290 chapitre 8), la question du parking sous-terrain a été analysée mais non retenue pour des raisons techniques (nappe phréatique à faible profondeur, présence de constructions proches rendant techniquement complexes la réalisation de terrassements profonds etc...).</p> <p>Des espaces de plantation sont prévus dans le projet et présentés à partir de la page 244 de l'étude d'impact (chapitre 5.4.5).</p>
11	Jean-Luc	<p><i>La construction d'un parking à étages en plein cœur d'un quartier résidentiel menace gravement la qualité de vie des habitants. Ce projet entraînera une augmentation des nuisances sonores, de la pollution atmosphérique et de la circulation, dégradant ainsi la tranquillité et l'environnement visuel du quartier. Le parking pourrait aussi entraîner une dévaluation des propriétés environnantes en raison de la détérioration du paysage et de la réduction de la lumière naturelle, qui affecteront directement le bien-être des résidents.</i></p> <p><i>-Impact sur la qualité de vie :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>•Augmentation des bruits environnants [...]</li> <li>•Hausse de la pollution atmosphérique et environnementale [...]</li> <li>•Dégradation du paysage urbain [...]</li> </ul> <p><i>-Dévaluation des propriétés :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>•Réduction de l'exposition au soleil et de la luminosité naturelle [...]</li> </ul>	<p>Le dossier d'étude d'impact joint au permis de construire présente l'analyse du projet sur l'environnement sonore, visuel etc...Les éléments figurent au chapitre 6 du dossier à partir de la page 257.</p> <p>Par ailleurs, comme indiqué dans le dossier d'étude d'impact (page 290 chapitre 8), la question du parking sous-terrain a été analysée mais non retenue pour des raisons techniques (nappe phréatique à faible profondeur, présence de constructions proches rendant techniquement complexes la réalisation de terrassements profonds etc...).</p>

		<p>•<i>Baisse de la valeur des propriétés</i>  - <i>Sécurité [...] :</i>  <i>Alternative Possible :</i> Création d'un parking souterrain et d'un parc végétalisé en surface Ce serait une solution plus respectueuse de l'environnement et du cadre de vie. Ce parc, en continuité avec le parc du Marché, offrirait un espace de détente et de loisirs pour les habitants tout en préservant la biodiversité et en améliorant la qualité de l'air. Cette alternative transformerait un projet potentiellement nuisible en une opportunité de développement urbain positif, favorisant la communauté et l'esthétique du quartier tout en réduisant les nuisances associées à un parking en surface.  En conclusion, opter pour un parking souterrain surmonté d'un parc végétalisé permettrait de concilier les besoins de stationnement avec le respect de l'environnement urbain, tout en améliorant la qualité de vie des résidents et en valorisant le quartier.</p>	
12	Elisabeth	<p><i>Je suis contre ce projet qui va nous apporter une pollution supplémentaire considérable et accrue de l'air environnement due à l'augmentation des gaz d'échappement. Une pollution sonore due aux accélérations, freinages et klaxons jour et nuit Une pollution visuelle et en contradiction avec les projets en cours de la mairie visant à embellir et végétaliser le centre-ville. Cette construction bétonnée est prévue en continuité du nouvel aménagement écologique. Dégradation de vie de plusieurs familles donnant sur le parking actuel qui auront depuis leurs chambres et leurs salles de bain ou autres une vue directe sur le parking de 3 étages et inversement sans parler de l'insécurité par le squat du parking la nuit ou autres trafics. La dévalorisation financière du prix des appartements autour du parking. Un projet en total opposition à celui "d'un jardin dans la ville</i></p>	<p>Les impacts du projet, ainsi que les mesures compensatoires mises en place sont décrites dans le chapitre 6 de l'étude d'impact à partir de la page 257.</p> <p>Le parking fermé la nuit et sous contrôle d'accès la nuit  Il est prévu que le parking public puisse fonctionner 24/24  Des modalités techniques sont prévues pour permettre un fonctionnement différent la nuit</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Accès réservé aux abonnés et aux détenteurs d'un ticket</li> <li>▪ Possibilité donnée à l'exploitant de moduler l'usage en fonction des horaires</li> </ul> <p>Le parking sera une construction métallique avec intégration d'une frange paysagère arborée.</p> <p>Des espaces de plantation sont prévus dans le projet et présentés à partir de la page 244 de l'étude d'impact (chapitre 5.4.5).</p>
13	Yvon	<p><i>Très bonne initiative de garder la ville végétalisée.</i></p>	<p>La remarque n'appelle pas de réponse du maître d'ouvrage</p>
14	Le Berre Steven	<p><i>Ce n'est pas ce gros bloc qui embellira la ville mais il a l'avantage de ne pas être très visible. Comme ce parking concentrera le stationnement à un même endroit, je suis surpris de ne pas voir d'études sur l'impact qu'il aura sur la circulation. Je prends pour exemple le parking en silo des Chantiers de l'Atlantique qui a résolu partiellement le problème du stationnement mais qui crée de sérieux problème de circulation et d'embouteillages aux</i></p>	<p>Il ne peut y avoir de comparaison dans le fonctionnement du parking de la place des 8 et 11 mai avec celui construit pour le fonctionnement des Chantiers de l'Atlantique.</p> <p>En effet le parking Chantier concentre tous les flux sur des temps très courts (d'embauches et de débauche). Plusieurs centaines de</p>

		<p><i>heures de pointe. Dans ce cas, aux heures de haute fréquentation (marché, événement...), cela ne risque-t-il pas de créer des embouteillages sur le Bd Albert de Mun surtout que ceux venant du Paquebot devront laisser la priorité aux véhicules venant en face. Et comment sera traité le croisement avec le trottoir et la piste cyclable ? Je ne pense pas que cela résoudra le problème du stationnement les jours de marché, la tendance étant à se garer sans scrupule et en toute impunité sur les bandes cyclables ou en double file. Alors espérer que les gens vont payer et marcher 200 m est illusoire. En regardant les plans, je ne vois pas où est la porte de la partie vélo. Il est marqué dans un document que l'accès se fera par l'extérieur. Il n'y a pas de porte sur les plans. Y aura-t-il des caméras pour éviter les vols ? Des emplacements pour vélos-cargos ?</i></p>	<p>véhicules convergent ou quittent ce stationnement simultanément aux 3 temps de la journée travaillée. Ceci crée inévitablement un engorgement dans l'ouvrage lui-même ainsi que sur les voiries d'amenée.</p> <p>Il n'en va pas du tout de même pour le parking du 8 et 11 mai et globalement des stationnements urbains dont la fréquentation est diluée sur les journées. Avec des pics de fréquentation (jours de marché par exemple) qui sont également étalés.</p> <p>Les Parcs de stationnements du centre ville notamment Place des Martyrs et 8 et 11 mai sont stratégiquement positionnés en rives Est et Ouest limitant ainsi la pénétration ou la traversée du centre-ville par les véhicules.</p> <p>Pour ce qui est du stationnement sauvage la ville de Saint Nazaire dispose d'une police municipale qui veille au bon usage du domaine public en particulier les jours d'affluence.</p> <p>Le local vélo sera fermé et accessible avec badge. Cet espace contient 5 places destinées aux vélos cargos.</p> <p>Des caméras de vidéo-surveillance sont prévues à chaque niveau du parking, chaque espace du parking étant sous-vidéo-surveillance (accès piétons extérieurs et intérieurs, chéneaux d'entrée et de sortie des véhicules, espaces de paiement, allées de circulation des véhicules, espace de stationnement des véhicules, zone 2 roues non motorisées).</p> <p>Les données enregistrées par les caméras seront stockées selon les réglementations en vigueur liées à la vidéo-protection.</p> <p>L'accès au parking nécessitera de disposer d'un ticket ou d'un badge.</p> <p>Il est prévu que le parking public puisse fonctionner 24/24</p> <p>Des modalités techniques sont prévues pour permettre un fonctionnement différent la nuit</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Accès réservé aux abonnés et aux détenteurs d'un ticket</li> <li>▪ Possibilité donnée à l'exploitant de moduler l'usage en fonction des horaires</li> </ul>
15	Meriau F	<p><i>Je m'oppose formellement à ce projet !!! Quelle incohérence : projet "Ville-Jardin" pour l'avenue Albert de Mun (bravo !!) et quelques mètres à côté, une tour pour voitures ! au cÅ"ur d' immeubles...</i></p>	<p>La remarque n'appelle pas de réponse du maître d'ouvrage</p>

16	Nathalie	<p><i>Je suis favorable à la construction car le parking existant est un lieu de stockage de voitures non roulant, en panne, laissées à pourrir pour certaines, de mécanique sauvage avec écoulements des huiles de moteur, de largage de déchets (déchetterie sauvage) et que c'est une plaie pour les habitants autour. De plus les personnes qui entrent dans le parking passent pour certains par la sortie et sont dangereux. Les incivilités y sont courantes. J'espère par contre que le montant de l'abonnement restera accessible et que nous pourrons nous y garer sachant que de nombreuses places ont été et vont être supprimées dans le quartier ce qui n'aide pas les résidents.</i></p>	<p>Les tarifs seront définis par délibération du conseil communautaire au 3<sup>ème</sup> trimestre 2025 Ils seront établis en cohérence avec les tarifs actuels des parkings municipaux Ils viseront à garantir la bonne accessibilité tous modes du Centre Ville de St Nazaire</p>
17	Christine	<p><i>Compte tenu du nombre de places décroissants de stationnement, je trouve cette idée parfaite. J'espère toutefois que tout sera accessible aux personnes avec un handicap, aujourd'hui, les alentours du marché notamment sont très difficiles en fauteuil. Ce nombre de places permettra aussi de garder un impact sur le marché, la ville accueillant une population de tous âges, il est important que tous et toutes puissions ramener nos achats</i></p>	<p>Le parking intègre des places pour personnes à mobilité réduite : 7 au rez-de-chaussée –dont une avec borne de recharge véhicule électrique.</p> <p>Les aménagements d'espaces publics ont vocation à rendre la ville accessible aux Personnes à Mobilité Réduite. Outre le fait que ce soit une obligation, la ville est engagée dans le label « ville amie des aînés » de ce fait elle vise un haut niveau de performance sur l'accessibilité et le confort d'usage des personnes âgées mais aussi de toute personne à mobilité réduite ou porteuse de handicap. Il en va de même pour le futur parking qui sera naturellement parfaitement accessible à chaque niveau et doté de deux ascenseurs précisément pour optimiser et sécuriser cette accessibilité à tous.</p>
18	Louradou Karine	<p><i>Ça devient très compliqué de se garer à St Nazaire et c'est payant. La verdure c'est bien, il en faut mais ce n'est pas incompatible avec les places de parking. Pensez-vous aux commerçants ? Les magasins ferment les uns après les autres, le centre-ville n'est pas attractif et les suppressions de parking n'arrangent pas la vie commerciale. Tout le monde ne peut pas prendre le bus, les personnes âgées qui se font emmener, ont besoin d'être au plus près des commerces. On les empêche de plus en plus de se rendre dans le centre. Les travailleurs venant de la périphérie ne vont pas faire plus d'une heure de bus ! La qualité de vie de st Nazaire se dégrade, la circulation était facile mais vous supprimez les voies de circulation partout et cela provoque des bouchons, donc nuisance pour les riverains et pollution. Un parking aérien ne me semble pas une solution...</i></p>	<p>La remarque n'appelle pas de réponse du maître d'ouvrage</p>
19		<p><i>Bonjour, Ville Jardin ? Pourquoi ne pas privilégier la mobilité douce et les transports en commun, plutôt que de construire encore un parking qui ne résoudra jamais la problématique de l'accès au centre ville. Peut être faire des parkings en périphérie près des zones industrielles et d'activité, avec une offre de transport en commun plus étendu, permettant aux travailleurs d'aller au travail en transport en commun et aux habitants de se déplacer plus librement sur le centre ville.</i></p>	<p>CF réponse ci-avant à la question N°2</p>

20	CCI	<div data-bbox="638 240 898 288" style="text-align: center;">  </div> <div data-bbox="913 429 1088 528" style="text-align: center;"> <p><b>Monsieur David SAMZUN</b> Maire Hôtel de Ville Place François Blancho CS 40416 44606 Saint-Nazaire</p> </div> <div data-bbox="913 558 1061 593" style="text-align: center;"> <p>Saint-Herblain, Le 10 septembre 2024</p> </div> <div data-bbox="602 639 792 679" style="text-align: center;"> <p>Affaire suivie par Anne-Cécile BERNARD Département Stratégie des Territoires anne-cecile.bernard@44.cci.fr</p> </div> <div data-bbox="602 735 1151 775" style="text-align: center;"> <p><b>Objet</b> : Projet de parking en élévation avec panneaux photovoltaïques – Participation du public par voie électronique</p> </div> <div data-bbox="602 820 891 839" style="text-align: center;"> <p>Monsieur le Maire, <i>du David</i>,</p> </div> <div data-bbox="602 866 1184 919" style="text-align: center;"> <p>La Ville de Saint Nazaire organise actuellement une participation du public sur le projet de parking en élévation équipé de panneaux photovoltaïques sur la place du 8 et 11 mai 1945 dans le cadre de la demande de permis de construire.</p> </div> <div data-bbox="602 930 1184 999" style="text-align: center;"> <p>Ce projet s'inscrit dans le projet urbain global de la ville de Saint Nazaire « Ville jardin au bord de l'océan » visant, entre autres, à requalifier les espaces publics, à réintroduire de la nature et de la biodiversité en ville, à rendre la ville plus agréable et vivable et ce, afin de s'adapter au dérèglement climatique.</p> </div> <div data-bbox="602 999 1184 1062" style="text-align: center;"> <p>En réponse à cette ambition, plusieurs espaces publics du centre-ville dont la place du marché, la place du commerce et le parvis des halles, la rue Albert de Mun, la rue des halles et la rue Jean Jaurès vont être réaménagées pour laisser plus de place au végétal, aux sols perméables, aux espaces de détente et aux modes doux.</p> </div> <div data-bbox="602 1062 1184 1142" style="text-align: center;"> <p>Pour maintenir un bon fonctionnement urbain et pour compenser les actuelles places de stationnement qui vont disparaître avec la requalification/végétalisation des espaces publics (notamment sur le parc du marché), un projet de parking silo sur la place du 8 et 11 mai 1945 sera créé. Cela permettra donc de reconstituer l'offre de stationnement dans le cadre du projet urbain, et de la regrouper sur un espace dédié, à proximité des nouveaux aménagements.</p> </div> <div data-bbox="638 1161 1025 1209" style="text-align: center;"> <p><small>CCI Nantes St-Nazaire Maison de l'Entrepreneuriat et des Territoires - 1 rue François Sagot - 44600 Saint-Herblain Maison de l'Entreprise - 6 esplanade Anna Marly - 44600 Saint-Nazaire T. 02 40 44 8000 - Ets public - N° SIREN 130 008 105 - APE 9412Z - nan@stnazaire.cci.fr</small></p> </div>	<p>L'enjeu du soutien à l'appareil commercial par une action combinée de qualité urbaine et d'attractivité de la destination commerciale au travers d'espaces publics extrêmement qualitatifs, apaisés... et, une accessibilité multiples (vélo piétons et véhicule) constitue le fondement même de cette opération.</p>
----	-----	---	--

		<p>La CCI est très favorable à ce projet de parking qui permettra de répondre à plusieurs enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conserver une offre de stationnement suffisante pour répondre aux besoins des clients fréquentant le marché et les commerces du centre-ville, et plus largement répondre aux besoins de mobilité des usagers et actifs du quartier ;</li> <li>- Offrir un cadre de vie agréable, plus naturel et attractif via le projet du « centre-ville jardin », en faisant évoluer l'organisation des stationnements et en les concentrant sur un secteur dédié ;</li> <li>- Densifier et optimiser l'occupation des sols pour laisser, in fine, plus de place à la nature en ville (à l'image de l'espace occupé par le stationnement place du 8 et 11 mai 1945 passant de 149 places en surface actuellement à 331 places sur 3 niveaux avec le projet) ;</li> <li>- Répondre aux enjeux de transition écologique avec l'installation de 1776 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques.</li> </ul> <p>Aussi, pour toutes ces raisons qui concourent à améliorer la qualité de vie et l'attractivité globale de St-Nazaire, tout en assurant un bon fonctionnement économique et urbain, il nous paraît pertinent de réaliser un parking en élévation place du 8 et 11 mai 1945 à Saint-Nazaire. Dans le cadre de la consultation publique en cours, la CCI apporte donc son soutien à ce projet.</p> <p>Je vous prie de recevoir, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.</p> <div style="text-align: center;">  <p><b>Yann TRICHARD</b> Président</p>  </div>	
21	<b>CAPEL Christelle</b>	<p><i>Voici mes questionnements : - Le projet a-t-il pensé à laisser une place suffisante entre cette nouvelle construction et les garages situés le long de la place? Restera-t-il suffisamment de place pour sortir sa voiture, sans manœuvre difficile? - Les garages situés le long de la place seront-ils toujours accessibles pendant les travaux? Sera-t-il toujours possible d'y entrer et sortir sa voiture tout le temps des travaux? Si malheureusement, les accès deviennent impossibles, les locataires ou propriétaires de garage seront-ils mis au courant d'un calendrier d'accès/non accès? - Concernant les habitations donnant sur la place : Une étude de la perte d'ensoleillement et de l'impact visuel a-t-elle été réalisée? Le préjudice pour les propriétaires d'appartements ou de maisons a-t-il été réfléchi? Ces biens immobiliers vont évidemment perdre de leur valeur. Des compensations sont-elles prévues? - Des plages horaires pour le repos des habitants de la place en journée seront-elles prévues lors de la construction ou y aura-t-il du bruit tout le temps? - La nuit, moins de voitures seront stationnées dans ce nouveau parking. Qu'en est-il de la sécurité à l'intérieur? Ce parking risque-t-il de devenir un nouveau point de deal de St-Nazaire? Qu'est-il prévu pour garantir la sécurité de ce quartier? Merci pour vos réponses</i></p>	<p>Tous les garages privés situés en cœur d'îlots seront accessibles aux véhicules légers après construction du parking.</p> <p>Pendant les travaux, il y aura des phases où l'accès aux garages sera plus compliqué. Ces phases seront au maximum anticipées pour être diffusées en amont. Une « personne Traffic » sera présente sur site. Les impacts visuels et ensoleillement ont été mesurés et détaillés dans l'étude d'impact jointe au dossier de permis de construire (à partie du chapitre 6 page 257). Pendant la construction, les travaux se dérouleront aux heures de travail des équipes en place entre 7H30 et 17H30. Il n'est pas prévu de plage de repos mis à part la pause méridienne du déjeuner.</p> <p>Le parking sera fermé la nuit et accessible uniquement avec ticket ou badge. L'ensemble des étages sera couvert par des caméras de vidéosurveillance avec renvoi au PC de l'exploitant.</p>

**c) Bilan des observations**

A l'occasion des réponses, le maître d'ouvrage a pu préciser les motivations et les éléments de projets. Des précisions ont notamment été apportées sur les items suivants :

- Transplantation des arbres pouvant l'être sur des sites déjà identifiées et préparés pour les accueillir ;
- Amplification de la végétalisation du cœur d'îlot entre la situation initiale et future (+414 m<sup>2</sup> comme indiqué à l'article 6.2.2 page 270 de l'étude d'impact) ;
- Prise en considération accrue de l'accessibilité PMR par l'installation de deux ascenseurs de part et d'autre du parking (un seul requis réglementairement pour assurer l'accessibilité) ;
- Point d'attention accru pour limiter les risques de nuisances (bruits sécurité ...) ;
- Gestion régulée du stationnement dans un système global de réglementation afin d'assurer une disponibilité et une homogénéité des capacités de Parking ;
- Développement d'espaces publics sécurisés et apaisés pour les habitants du centre-ville et tous les usagers avec un accent particulier pour les familles, les enfants et les déplacements doux.

Cette phase de concertation n'a donc pas d'incidence sur les orientations du projet, les observations permettent de conforter le projet et les points de vigilances à traiter dans le cadre de la mise au point du projet.

#### **IV CONCLUSION**

Les demandes de permis de construire PC 04418424T0083 et PC 04418424T0084, peuvent être soumises à la signature du Maire de Saint-Nazaire.

Conformément aux dispositions de l'article L.123-19-1 II du Code de l'environnement, cette synthèse est rendue publique par voie électronique (sur le site Internet de la Ville de Saint-Nazaire, pendant une durée de trois mois).

En application des mêmes dispositions, les motifs de la décision prise sont exposés dans l'arrête d'autorisation d'urbanisme.

Conformément à l'article L422-2 du Code de l'urbanisme, l'autorité compétente pour prendre la décision sur ce projet est le maire de Saint-Nazaire.